

SOCIETE RHODANIENNE DE GESTION ET DE COMPTABILITE

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE ET A LA COMPAGNIE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
42 CHEMIN DU MOULIN CARRON – BAT. A1 69130 ECULLY
SAS AU CAPITAL DE 7 622.45 EUROS – SIRET 404 971 830 000 25
Tél. 04 37 65 37 57 Fax. 04 37 65 37 58 contact@sorhogeco.com

Fondation des Maisons Familiales Rurales dans le Monde

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

exercice clos le 31 août 2024

Fondation des Maisons Familiales Rurales dans le Monde

Siège social : 58 rue Notre-Dame de Lorette – 75009 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 août 2024

Au Conseil d'administration,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation des Maisons Familiales Rurales dans le Monde relatifs à l'exercice clos le 31 août 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 juillet 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

 Les modalités d'élaboration retenues pour établir le compte de résultat par origine et par destination ainsi que le compte d'emploi des ressources sont détaillées dans la note 6.2 « Principes, règles et méthode d'établissement du CROD et du CER » de l'annexe aux comptes annuels. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre fondation, nous avons apprécié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et par destination, et du compte d'emploi annuel des ressources font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement ANC N° 2018-06 et ont correctement été appliquées.

 Votre fondation constitue des fonds dédiés tels que décrits dans la note 3.2.5 de l'annexe des comptes annuels. Nos travaux ont consisté à examiner les procédures d'affectation aux projets concernés et à examiner, par sondages, les engagements à réaliser et les reports de ressources constatés sur l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION DU RAPPORT FINANCIER ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ADHERENTS

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CHARGÉES DE L'ADMINISTRATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction et aux personnes chargées de l'administration de l'association d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction et aux personnes chargées de l'administration de l'association d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Lyon, le 18 octobre 2024

EXPERTISE COMPTABLE

42 Chemin du Moulin Carron Bât B2 69130 Ecully

Sorhogeco S.A.S. Commissaire aux Comptes 57 Siret 404 971 830 00025

ANNEXE : DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

. . .

BILAN ACTIF

Période du 01/07/2023 au 31/08/2024

Valeurs mobilières de placement

Frais d'émission des emprunts (III)

Ecarts de conversion Actif (V)

Primes de remboursement des emprunts (IV)

TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)

Instruments de trésorerie

Charges constatées d'avance

Disponibilités

Présenté en Euros

Exercice clos le

Exercice précédent

ACTIF	31/08/2024 (14 mois)			30/06/2023 (12 mois)		
(Trinois)					,,	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles . Frais d'établissement . Frais de recherche et développement . Donations temporaires d'usufruit . Concessions, brevets, licences, Marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires . Fonds commercial . Autres immobilisations incorporelles . Immobilisations incorporelles en cours . Avances et acomptes Immobilisations corporelles . Terrains . Constructions	13 819	4 215	9 604	0,40		
Installations techniques, matériel & outillage industriels Autres immobilisations corporelles Immobilisations corporelles en cours Avances & acomptes Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés Immobilisations financières Participations et Créances rattachées Autres titres immobilisés	1 991	733	1 257	0,05	1 078	0,06
. Prêts . Autres	58 708		58 708	2,44	78 875	4,19
TOTAL (I)	74 518	4 949	69 570	2,90	79 953	4,24
ACTIF CIRCULANT Stocks et en-cours Avances et acomptes versés sur commandes Créances . Créances clients, usagers et comptes rattachés						
. Créances reçues par legs ou donations . Autres	300 000 4 929		300 000 4 929	12,49 0,21		

1 795 932

231 010

2 332 884

2 407 403

TOTAL (II)

1 013

1 795 932

231 010

2 332 884

4 949

1013

2 402 454 100,00

74,75

9,62

0,04

1 529 918

273 546

1 804 466

1 002

1 884 418 100,00

81,19

14,52

0,05

95,76

Période du 01/07/2023 au 31/08/2024

Présenté en Euros

DAGGIE	Exercice clos le	Exercice précédent
PASSIF	31/08/2024	30/06/2023
	(14 mois)	(12 mois)

		(14 mois	5)	(12 mois	s)
FONDS PROPRES					
Fonds propres sans droit de reprise					
. Fonds propres statutaires		2 095 611	87,23	1 600 689	84,94
. Fonds propres statistaires		2 093 011	67,23	1 000 009	04,94
Fonds propres avec droit de reprise					
. Fonds statutaires					
. Fonds propres complémentaires					
Ecarts de réévaluation					
Réserves					
. Réserves statutaires ou contractuelles					
 Réserves pour projet de l'entité 		34 813	1,45	32 408	1,72
. Autres		1990			
Report à nouveau		58 914	2,45	37 264	1,98
Excédent ou déficit de l'exercice		1 864	0,08	24 056	1,28
Situation nette (sous total)		2 191 202	91,21	1 694 416	89,92
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées	TOTAL (1)	0.404.000		1 00 1 110	
FONDS REPORTES ET DEDIES	TOTAL (I)	2 191 202	91,21	1 694 416	89,92
Fonds reportés liés aux legs ou donations					
Fonds dédiés		82 711	3,44	90 522	4,80
	TOTAL (II)	82 711	3,44	90 522	4,80
PROVISIONS	```				
Provisions pour risques				30 000	1,59
Provisions pour charges	TOTAL (III)			20.000	
DETTES	TOTAL (III)			30 000	1,59
Emprunts obligataires et assimilés (titres as	sociatifs)				
Emprunts et dettes auprès des établisseme					
Emprunts et dettes financières diverses					
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		12 854	0,54	4 957	0,26
Dettes des legs ou donations					
Dettes fiscales et sociales	4.0	187	0,01	2 341	0,12
Dettes sur immobilisations et comptes rattac	chés				
Autres dettes		115 500	4,81	62 182	3,30
Instruments de trésorerie Produits constatés d'avance					
	TOTAL (IV)	128 541	5,35	69 480	3,69
Ecarts de conversion passif (V)	, ,				
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	2 402 454			I

ENGAGEMENTS REÇUS

Legs nets à réaliser :

- acceptés par les organes statutairement compétents
- autorisés par l'organisme de tutelle

Dons en nature restant à vendre

ENGAGEMENTS DONNÉS

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/07/2023 au 31/08/2024

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos 31/08/202 (14 mois)		Exercice précé 30/06/202 (12 mois	23	Variation absolue (12 mois)	%
			,			
	Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION: Cotisations Ventes de biens et services						
- Ventes de biens - dont ventes de dons en nature						
- Ventes de prestations de services - dont parrainages Produits de tiers financeurs						
 Concours publics et subventions d'exploitation Versements des fondateurs ou consommations/dotation consomptible Ressources liées à la générosité du public 	20 500		22 000		-1 500	-6,81
- Dons manuels - Mécénats - Legs, donations et assurances-vie	171 496 17 600		168 831 9 200		2 665 8 400	1,58 91,30
- Contributions financières Reprises sur amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charges	455		424		31	7,31
Utilisations des fonds dédiés Autres produits	18 143		12 992		5 151	39,65
Total des produits d'exploitation (I)	228 194		213 447		14 747	6,91
CHARGES D'EXPLOITATION: Achats de marchandises						
Variations stocks Autres achats et charges externes Aides financières Impôts, taxes et versements assimilés	109 442 155 245		62 997 142 666		46 445 12 579	73,73 8,82
Salaires et traitements Charges sociales Dotations aux amortissements et aux dépréciations Dotations aux provisions	22 857 910 4 805		144 15 000		22 857 910 4 661 -15 000	N/S N/S N/S
Reports en fonds dédiés Autres charges	10 332 330		34 323		-23 991 330	-69,89 N/S
Total des charges d'exploitation (II)	303 921		255 130		48 791	
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-75 727		-41 683		-34 044	-81,66
PRODUITS FINANCIERS: De participations						
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement	7 560 70 031		7 000 61 080		560 8 951	8,00 14,65
Total des produits financiers (III)	77 591		68 080		9 511	13,97
CHARGES FINANCIERES: Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilères placements						
Total des charges financières (IV)						
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	77 591		68 080		9 511	13,97

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/07/2023 au 31/08/2024

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos 31/08/202 (14 mois)			%
			,	
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	1 864	26 397	-24 533	-92,93
PRODUITS EXCEPTIONNELS: Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et transferts de charges	203 072		203 072	. N/S
Total des produits exceptionnels (V)	203 072		203 072	N/S
CHARGES EXCEPTIONNELLES: Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions	203 072	2 341	-2 341 203 072	-100,00 N/S
Total des charges exceptionnelles (VI)	203 072	2 341	200 731	N/S
DESULTAT EXCEPTIONNEL (V. VIII		2 244	2 244	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	0	-2 341	2 341	-100,00
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I + III + V)	508 857	281 528	227 329	80,75
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	506 993	257 472	249 521	96,91
EXCEDENT OU DEFICIT	1 864	24 056	-22 192	-92,24
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS:				
Dons en nature				
Prestations en nature	13 215	13 215		
Bénévolat	30 000	30 000		
TOTAL	43 215	43 215		
CHARGES: Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services Prestations	13 215	13 215		
Personnel bénévole	30 000	30 000		
TOTAL	43 215	43 215		

FONDATION DES MFR DANS LE MONDE

Annexe aux comptes annuels

De l'exercice clos le 31 août 2024

Montants exprimés en euros

Description de l'objet social, des missions sociales et des moyens mis en œuvre

1.1. Objet social de la Fondation

La Fondation des Maisons Familiales Rurales dans le Monde a pour but, dans le cadre d'une mission d'intérêt général, de coopérer dans l'ensemble du monde à la création, au développement et à l'animation des centres de formation générale et professionnelle dits « Maisons Familiales Rurales » et ceci en en respectant leurs principes et leurs méthodes :

- Les responsabilité des familles groupées en association et participant à la gestion de la Maison Familiale Rurale et à la formation des jeunes;
- La pédagogie de l'alternance en relation avec les professions et le milieu de vie favorisant l'éducation globale des personnes ;
- Le développement du milieu par la participation à des actions de développement local.

1.2. Missions sociales et moyens mis en œuvre

Les moyens pour réaliser les objectifs de la Fondation sont à la fois assurés :

- Par les intéressés eux-mêmes et ceux qu'ils auront pu obtenir dans leur région et leur pays auprès d'organismes publics ou privés;
- Par l'aide structurelle et pédagogique apportée par des Maisons Familiales Rurales existant dans d'autres pays
- par un concours financier de la Fondation.

Dans ce cadre, les moyens d'action de la Fondation sont consacrés :

- au financement de projets de développement de « Maisons Familiales Rurales » ;
- aux publications ;
- à l'équipement et au matériel pédagogique ;
- de même et d'une manière générale, les ressources disponibles de la Fondation devront être consacrés à la création, au développement et à l'animation des « Maisons Familiales Rurales » dans le monde.

La Fondation dispose de locaux et de moyens humains et techniques mis à disposition par l'Union Nationale des MFREO ; elle est animée bénévolement par un délégué général, ancien membre du personnel de l'Union Nationale des MFREO.

Une convention avec l'Union Nationale des MFREO assure un financement sous forme de participation aux frais de fonctionnement de la Fondation.

La Fondation fait appel à la générosité du public pour financer une partie de ses missions sociales.

2. Faits significatifs de l'exercice

2.1. Evènements principaux de l'exercice

Modification de la date de clôture de l'exercice

En date du 22 janvier 2024, le conseil de la Fondation, a délibéré sur la date de clôture de l'exercice comptable, jusqu'à présent fixée au 30 juin, qui interviendra désormais le 31 août. Cette décision est applicable à l'exercice en cours ; par conséquent, l'exercice sera clos le 31 août 2024 et comportera, à titre exceptionnel, 14 mois d'activité.

Donation

La Fondation a reçu, par acte notarié du 3 juin 2024, une somme de cent mille euros au titre d'une donation. Conformément à la volonté du donateur, cette somme est destinée au renforcement des fonds associatifs de la Fondation ; par conséquent, elle a été portée au passif du bilan, dans un compte d'apport sans droit de reprise.

Acceptation d'une donation de nue-propriété d'un bien immobilier

Le conseil de la Fondation, réuni le 13 mai 2024, a accepté la donation de la nue-propriété d'un bien immobilier pour une valeur de trois cent mille euros. Conformément à la volonté du donateur, cette somme est destinée au renforcement des fonds associatifs de la Fondation ; par conséquent, elle a été portée au passif du bilan, dans un compte d'apport sans droit de reprise.

2.2. Evènements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas d'évènements à signaler.

2.3. Principes, règles et méthodes comptables

2.3.1. Règles et méthodes comptables

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- Le bilan
- Le compte de résultat
- L'annexe

L'exercice social clos le 31/08/2024 à une durée de 14 mois, recouvrant la période du 01/07/2023 au 31/08/2024.

Les montants sont exprimés en euros et sont caractérisés par les données suivantes :

Total du bilan
 Total du compte de résultat (produits)
 Résultat de l'exercice (excédent)
 2 402 454 €
 508 857 €
 1 864 €

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

2.3.2. Méthode générale

Les comptes ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code de commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations énoncés par l'Autorité des normes comptables.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des couts historiques.

2.3.3. Changement de méthode comptable

Il n'y a pas de changement de méthode comptable pour cet exercice

2.3.4. Notes concernant les postes de l'actif du bilan

2.3.4.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

2.3.4.2. Méthode d'amortissement

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie :

	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	1 à 5 ans
Installations générales	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel et mobilier de bureau	Linéaire	3 à 7 ans

2.3.4.3. Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par les prêts accordés aux MFR ; une dépréciation peut être comptabilisée à la clôture de l'exercice si la valeur d'inventaire est estimée inférieure à la valeur inscrite dans les comptes.

2.3.4.4. Créances

Elles ont été évaluées pour leur montant nominal. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.3.4.5. Valeurs Mobilières de Placements

Elles sont inscrites dans les comptes pour leurs coûts historiques. La composition du poste figure dans un tableau de l'annexe ; les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes font l'objet d'une déprécation qui affecte la valeur brute du placement concerné.

2.3.5. Notes concernant les postes du passif du bilan

2.3.5.1. Fonds propres statutaires

Ils sont composés des dotations initiales et complémentaires versées au profit de la Fondation. Conformément à la volonté des donateurs, elles ne sont pas consomptibles. Les sommes sont placées, conformément aux dispositions statutaires, en valeurs mobilières.

2.3.5.2. Réserve pour projets

Elle comptabilise, par application d'une disposition statutaire, l'affectation d'une fraction correspondant à dix pour cent (10 %) de l'excédent de l'exercice précédent.

2.3.5.3. Fonds dédiés

Ils correspondent à la fraction des ressources affectées par les tiers à des projets qui n'est pas utilisée à la clôture de l'exercice. Le détail est donné dans un tableau de suivi par projets.

2.3.5.4. Dettes

Elles ont été évaluées pour leur montant nominal.

3. Informations relatives au bilan

3.1. Actif

3.1.1. Tableau des immobilisations

	Valeur brute Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute Fin exercice
Immobilisations incorporelles	15 436	13 819	15 436	13 819
Immobilisations corporelles	9 164	779	6 394	1 991
Immobilisations financières	78 875	20 000	40 167	58 708
TOTAL	103 475	34 598	61 997	74 518

La variation des immobilisations financières concerne :

- L'octroi d'un prêt de 20.000 euros à la MFR de Thorigne sur Loire, remboursable sur 24 mois ;
- Le remboursement des prêts en cours octroyés antérieurement aux MFR
- L'abandon du prêt de 30.000 accordé à la MFR de Bléone/Durance.

3.1.2. Tableau des amortissements

	Valeur brute Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute Fin exercice
Immobilisations incorporelles	15 436	4 215	15 436	4 215
Immobilisations corporelles	8 087	589	7 943	733
TOTAL	23 523	4 804	23 379	4 948

3.1.3. Principaux mouvements de l'exercice

	Montant	Durée amortissement
Acquisitions		
Matériel informatique	769	3 ans
Logiciel gestion association	13.819	3 ans
Sorties – Rebuts		

Logiciels	15 436	
Matériel de bureau et informatique	6 934	

3.1.4. Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles

Néant.

3.1.5. Immobilisations financières

3.1.5.1. Immobilisations financières

	Valeur brute	Dépréciation
Prêts aux MFR	58 708	1
TOTAL	58 708	I
Accordé au cours de l'exercice	1	1
MFR Thorigne sur Loire	20 000	I

3.1.6. Créances

	Brut	A 1 an	Plus d'1 an
Créance sur donation acceptée	300 000	300 000	1
Créance sur cession de titres	4 929	4 929	1
TOTAL	304 929	304 929	I

3.1.7. Produits à recevoir

Néant

3.1.8. Valeurs mobilières de placement

	Valeur Acquisition	Cours à la clôture	Plus-value latente	Moins-value latente
Actions	109 382	109 399	17	Ī
Titres Amundi	102 774	102 825	51	
Titres FCPI	1 345 268	1 345 268	1	1
TOTAL	1 557 424	1 557 492	68	1

3.1.9. Disponibilités

Les sommes concernent les disponibilités déposées sur un livret A association et des comptes courants auprès d'établissements bancaires.

3.1.10. Charges constatées d'avance

Fraction des charges concernant l'exercice suivant ; montants faibles non détaillés.

3.2. Passif

3.2.1. Variation des fonds propres

	A l'ouverture	Affectation Du résultat	Augmentation	Diminution	Fin exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise	1 600 689				2 095 611
Statutaires	1 255 383				1 255 383
Complémentaires	255 306				255 306
Autres apports	90 000		494 922		584 922
Fonds associatifs avec droit de reprise	1				1
Statutaires					
Complémentaires					
Ecarts de réévaluation	1				1
Réserves	32 408	2 405			34 813

Statutaires					
Projets de l'entité	32 408	2 405			34 813
Autres					
Report à nouveau	37 264	21 650			58 914
Report à nouveau	37 264	21 650			58 914
Excédent ou déficit de l'exercice	24 056		1 864	24 056	1 864
Situation nette	1 694 416	24 056	496 789	24 056	2 191 202
Fonds propres consomptibles	1				1
Subventions d'investissement	1				1
Provisions réglementées	1				1
TOTAL	1 694 416	24 056	496 789	24 056	2 191 202

3.2.1.1. Affectation du résultat

Le résultat de l'exercice précédent a été affecté de la manière suivante :

Total résultat affecté	24 056
Affectation au report à nouveau	21 650
Affectation à la réserve pour projets	1
Total affecté aux fonds associatifs	1
Affectation en fonds associatifs 10 %	2 405

Le résultat excédentaire de l'exercice antérieur a été affecté en conformité avec les dispositions statutaires par décision du conseil d'administration ayant statué sur les comptes clos le 30 juin 2023.

3.2.1.2. Réserve pour projet associatif

Solde début exercice	32 408
Affectation quote-part résultat	2 405
Solde fin exercice	34 813

La réserve pour projet associatif été mouvementée au cours de cet exercice à la suite de l'affectation de l'excédent de l'exercice précédent.

3.2.2. Report à nouveau avant répartition du résultat

Le résultat de l'exercice est affecté selon les règles statutaires de la fondation qui établissent les modalités d'affectation suivantes :

- 10 % des résultats excédentaires aux fonds associatifs sans droit de reprise
- Le solde à la réserve pour projets des MFR

Le poste report à nouveau a été mouvementé après approbation du résultat excédentaire dégagé lors de la clôture au 30 juin 2023 ; il présente un solde créditeur.

3.2.3. Provisions pour risques et charges

La provision constituée pour garantir le risque éventuel sr les prêts accordés aux MFR a été reprise au cours de l'exercice : celle-ci étant devenu sans objet.

3.2.4. Engagement pris en matière de retraite et engagements similaires

Néant au 31 août 2024.

3.2.5. Fonds dédiés – Tableau de suivi

3.2.5.1. Dons manuels et ressources affectés

Don manuels	Fonds à engager en début exercice	Utilisation au cours de l'exercice	Engagement à réaliser	Fonds restant à engager à la clôture de l'exercice	Fonds dédiés sur projets sans dépenses au cours des deux derniers exercices
Madagascar	6 393	4 000	2 304	4 697	
Brésil Nord	5 871	5 870	2 857	2 858	
Brésil Sud	6 281	6 280	3 600	3 601	
Burkina	784		477	1 261	
Bénin	9 065	10 000	6 645	5 710	
Cameroun	4 763		27	4 790	
Mali	256	4 000	4 846	1 103	
Maroc	4 421		513	4 934	

Colombie	988		90	1 078	
Comores	6 042	2 500	369	3 911	
Cambodge	977		180	1 157	
République Démocratique Congo	9 355	8 595	6 678	7 437	
Sénégal	3 686	3 686	2 250	2 250	
Bosnie Herzégovine	7 536	7 000	5 085	5 621	
Maurétanie	6 909		112	7 021	
Guinée	3 847		3 146	6 993	
Haïti	2 621		3 312	5 933	
Mayotte	3 315			3 315	
Togo	185	10 000	11 199	1 384	
lle Maurice	6 328		225	6 553	
Tchad	897		202	1 099	
TOTAL	90 522	61 931	54 120	82 711	

3.2.5.2. Informations sur les fonds dédiés non utilisés

Conformément aux règles fixées par la fondation, les sommes provenant des dons manuels affectés sont versées à la demande des porteurs de projets sur production des justificatifs des dépenses engagées.

Les projets soutenus par la fondation peuvent se dérouler sur plusieurs mois ou années, les sommes restent en compte de fonds dédiés durant toute la période du projet.

3.2.6. Etats des dettes

Les dettes d'exploitation à la clôture de l'exercice sont les suivantes :

	Montant
Fournisseurs	694
Factures non parvenues	12 160
Organismes sociaux	187
TOTAL	7 298

Les dettes d'exploitation ont toutes une échéance à moins d'un an.

3.2.7. Charges à payer

Un montant de 20.000 euros est affecté à l'opération « 30 ans de la Fondation ».

3.2.8. Autres dettes

Les sommes en compte correspondent aux sommes affectées aux projets des MFR sur fonds dédiés ou fonds libres, dont la décision a été validée par le conseil dont la mise en paiement n'a pu intervenir avant la date de clôture mais dès le début de l'exercice suivant.

3.2.9. Produits constatés d'avance

Néant au 31 août 2024.

4. Informations relatives au compte de résultat

4.1. Ventilation des produits d'exploitation

Mise à disposition	1
Subventions	20 500
Dons	171 496
Mécénat des entreprises	17 600
Contributions financières	455
Report des ressources antérieures / dons affectés	18 143
Produits gestion courante	1
Total des produits d'exploitation	228 194

- Subventions comptabilisées dans l'exercice :
 - De l'UNMFREO par application de la convention signée avec la Fondation ; quote-part comptabilisée au prorata de son application dans l'exercice, soit 15.000 euros.
 - De la Drifp au titre d'un contrat d'apprentissage, soit 5.500 euros.
- Mécénat des entreprises ; les sommes sont comptabilisées pour les montants issus des conventions de mécénat conclues avec deux (02) entreprises.

Dons manuels :

Dons affectés à des projets	60 133
Dons des particuliers	38 356
Dons des MFR	72 977
Dons des organismes	30
Dons des entreprises	1
Total	171 496

Contributions financières : reversements LILO et SPREADSHIRT.

4.2. Contributions volontaires en nature

La fondation bénéficie des contributions volontaires en nature suivantes :

Nature	Provenance	Valorisation
Mise à disposition du personnel comptable	UN MFREO	13 215
Missions Délégué général	Patrick Gues	30.000
TOTAL		43.215

La mise à disposition du bureau au profit de la Fondation dans les locaux de l'UNMFR ne fait plus partie des contributions volontaires ; depuis le 1^{er} juillet 2021, une convention établit une redevance d'occupation à la charge de la Fondation, ce montant est porté en comptabilité dans un compte de charges et s'élève, pour l'exercice actuel à 2.400,00 euros.

La fonction de Délégué général est assurée par Monsieur Patrick Gues, retraité de l'UNMFR. Le temps consacré par le délégué général fait l'objet d'une évaluation sur la base de trois (03) jours sur trente (30) semaines par an et un coût estimé à 30.000,00 euros pour l'exercice clos le 31 août 2024.

La valorisation chiffrée a été inscrite au pied du compte de résultat.

5. Autres informations

5.1. Informations relatives à la rémunération des dirigeants

Aucune rémunération n'est versée aux dirigeants bénévoles de la Fondation.

5.2. Situation fiscale

La Fondation n'est pas assujettie aux impôts commerciaux.

En tant que fondation reconnue d'utilité publique, les revenus des placements financiers ne sont pas assujettis à l'impôt.

5.3. Engagements hors bilan

5.3.1. Emprunt auprès des organismes bancaires

Néant.

5.3.2. Dettes garanties par des suretés réelles

Néant.

5.3.3. Engagements financiers

Néant.

5.3.4. Crédit-bail

Néant.

6. Information spécifique des entités faisant appel public à la générosité

6.1. Compte de résultat par origine et destination

	Exerc	eice N	Exerci	Exercice N-1	
A – Produits et charges par origine et destination	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public	
Produits par origine					
1 – Produits liés à la générosité du public					
1.1 Cotisations sans contrepartie					
1.2 Dons, legs et mécénat					
- Dons manuels	171 496	171 496	168 831	168 831	
Legs, donations et assurance-vieMécénat	17 600	17 600	9 200	9 200	
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	172 968	172 968	424	424	
2 – Produits non liés à la générosité du public					
2.1 Cotisations avec contrepartie 2.2 Parrainage des entreprises					
2.3 Contributions financières sans contrepartie					
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	128 650		90 081		
3 – Subvention et autres concours publics					
4 – Reprises sur provisions et dépréciations					
5 – Utilisations des fonds dédiés antérieurs	18 143	18 143	12 992	12 992	
TOTAL	508 857	380 207	281 528	191 447	
Charges par destination					
1 – Missions sociales					
1.1 Réalisées en France					
- Actions réalisées par l'organisme	151 638	151 638	14 712	14 712	
 Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France 					
1.2 Réalisées à l'étranger					
- Actions réalisées par l'organisme	2 950	2 950	2 500	2 500	
 Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger 	155 245	155 245	142 666	142 666	
2 – Frais de recherche de fonds					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	34 083	34 083	19 406	9 703	
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	4 754	4 754			

3 – Frais de fonctionnement	147 991	39 845	28 665	
4 – Dotations aux provisions et dépréciations				
5 – Impôts sur les bénéfices				
6 – Reports en fonds dédiés de l'exercice	10 332	10 332	28 491	28 491
TOTAL	506 997	398 847	212 808	153 461
Excédent ou déficit	1 864	(18 640)	50 906	879
B – Contributions volontaires en nature				
Produits par origine				
1 – Contributions liées à la générosité du public				
- Bénévolat	30 000	30 000	30 000	30 000
- Prestations en nature	13 215	13 215	13 215	13 215
- Dons en nature				
2 – Contributions volontaires non liées à la générosité du public				
3 – Concours publics en nature				
- Prestations en nature				
- Dons en nature				
TOTAL	43 215	43 215	43 215	43 215
Charges par destination				
1 – Contributions volontaires aux missions sociales				
Réalisées en FranceRéalisées à l'étranger	15 000	15 000	15 000	15 000
2 – Contributions volontaires à la recherche de fonds	7 500	7 500	7 500	7 500
3 – Contributions volontaires au fonctionnement				
Prestations en natureDons en nature	20 715	20 715	20 715	20 715
TOTAL	43 215	43 215	43 215	43 215

6.2. Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public

FONDATION DES MFR DANS LE MONDE

COMPTE EMPLOIS - RESSOURCES EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2024

EMPLOIS PAR DESTINATION	Exercice N	Eercice N-1	RESSOURCES PAR ORIGINE	Eercice N	Exercice N-1
Emplois de l'exercice 1- Missions sociales	309 833	159 878	Ressources de l'exercice 1- Ressources liées à la générosité du public	362 064	178 455
1.1. Réalisées en France - Actions réalisées par l'organisme - Versements à un organisme central ou d'autres organismes	151 638 151 638	14 712 14 712	1.1. Cotisations sans contrepartie 1.2 Dons, legs et mécénats	- 189 096	178 031
agissant en France 1.2. Réalisées à l'étranger	158 195	145 166	- Dons manuels - Legs, donations et assurance-vie - Mécénats	171 496	168 831
- Actions réalisées par l'organisme - Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger	2 950 155 245	2 500 142 666	1.3. Autres ressouces liées à la générosité du public	172 968	424
2 - Frais de recherche de fonds 2.1. Frais d'appel à la générosité du public 2.2. Frais de recherche d'autres ressources	38 837 34 083 4 754	9 703 9 703			
3 - Frais de fonctionnement	39 845	8 874			
TOTAL DES EMPLOIS	388 515	178 455	TOTAL DES RESSOURCES	362 064	178 455
			Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)	93 728	69 671
			(+) EXCEDENT ou (-) INSUFFISANCE de la générosité du public	26 451	0
			(-) investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public	12 037	- 18 510
			Ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)	79 314	51 161
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice N	Eercice N-1		Exercice N	Eercice N-1
Emplois de l'exercice			Ressources de l'exercice		
1- Contributions volontaires aux missions sociales	15 000	15 000	1- Contributions volontaires liées à la générosité du public	43 215	43 215,00
- Réalisées en France Péolisées à l'étrange	15 000	15 000	- Bénévolat	13.715	13 215 00
- realisees a retraiget 2 - Contributions volontaires à la recherche de fonds	7 500	- 2 500	- riestations en nature - Dons en nature	30 000	30 000,00
3 - Contributions volontaires au fonctionnement	20 715	20 715			
TOTAL	43 215	43 215	TOTAL	43 215	43 215
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	Exercice N	Eercice N-1			
Fonds dédiés liés à la générosité du public en début d'exercice	90 522	69 191			
(-) Utilisation	18 143	12 992			
(+) Report	10 332	34 323			
Fonds dédiés liés à la générosité du public en fin d'exercice	82 711	90 522			

Annexe au compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER) et du compte de résultat par origine et destination (CROD)

Le Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) est un nouveau tableau introduit par les articles 432-1 et 432-2 du règlement ANC 2018-06 pour les fondations reconnues d'utilité publique qui font appel à la générosité du public (articles 3 et 4 de la loi n° 91-772 du 7 août). Il reprend la totalité des charges et produits du compte de résultat et isole dans une colonne les ressources et emplois liés aux ressources issues de la générosité du public.

Le Compte d'Emploi annuel des Ressources annuel collectées auprès du public (CER) conforme à la loi n°91-772 du 7 août 1991) est établi conformément au modèle de tableau présenté à l'article 432-1 du règlement ANC 2018-06. Il ne reprend que les flux liés aux ressources issues de la générosité du public, d'après le CROD, et permet de suivre l'utilisation des ressources collectées non affectées et non utilisées entre l'ouverture et la clôture.

Principes, règles et méthodes d'établissement du CROD et du CER

Le CROD et le CER font apparaître, d'une part, les ressources par origine :

- Produits liés à la générosité du public,
- Produits non liés à la générosité du public,
- Subventions et autres concours publics
- Reprises sur provisions et dépréciations
- Utilisations des fonds dédiés antérieurs

Et d'autres part, les emplois par destination :

- Misions sociales.
- Frais de recherche de fonds
- Frais de fonctionnement,
- Dotation aux provisions et dépréciations
- Impôts sur les bénéficies
- Reports en fonds dédiés de l'exercice.

Le total des ressources et des emplois du CROD correspond au total du compte de résultat.

Les ressources et les emplois qui concernent la générosité du public sont isolées dans le CROD sont repris dans le CER.

Modalités de passage du compte de résultat au CROD

Le Compte de Résultat par Origine et Destination est établi à partir des données comptables. Les ressources par nature sont directement issues de la comptabilité générale. Les emplois sont affectés par destination selon des clés de répartition.

Tableau de rapprochement des charges du compte de résultat et des rubriques du CROD

		Missions	sociales			echerche de nds		Reports en fonds dédiés	
	Réalisées	en France	Réalisées :	à l'étranger	Générosité	Autres	Frais de fonctionnement		TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes	du public	ressources			
Achats de marchandises									
Variation de stock									
Autres achats et charges externes	43 630		2 950		32 882		29 982		109 444
Aides financières				155 245					155 245
Impôt, taxes et versements assimilés									
Salaires et traitements	11 429					4 572	6 857		22 858
Charges sociales	456					182	273		911
Dotations aux amort. Et dépréciations	1 201				1 201		2 403		4 805
Dotations aux provisions									
Reports en fonds dédiés								10 332	10 332
Autres charges							330		330
Charges financières									
Charges exceptionnelles	94 922						108 150		203 072
Impôt sur les bénéfices									
TOTAL	151 638		2 950	155 245	34 083	4 754	147 995	10 332	506 997

Commentaires concernant les ressources

Les ressources distinguent dès leur comptabilisation celles qui relèvent de la générosité du public de celles qui ont une autre origine.

Les ressources issues de la générosité du public sont constituées principalement des dons manuels. La comptabilisation permet la distinction entre les dons affectés, selon la volonté des donateurs, et les dons non affectés.

Les dons affectés sont destinés exclusivement au financement des missions sociales. Les dons qui ne sont pas utilisés au cours de l'exercice sont comptabilisés en dotation aux fonds dédiés selon un suivi par projets. Les fonds dédiés constitués antérieurement qui participent aux actions réalisées au cours de l'exercice sont repris dans le compte de résultat.

Les dons non affectés sont destinés au financement des projets de l'exercice ; ils peuvent être complétés par les ressources qui ne sont pas issues de la générosité du public.

• Les ressources issues de la générosité du public

Les ressources collectées auprès du public se composent :

-	Cotisations sans contrepartie	1
-	des dons des particuliers ou des organismes affectés	77 734
-	des dons des particuliers ou des organismes non affectés	111 362
-	des legs (affectés ou non affectés)	1
-	des autres produits liés à la générosité du public	172 968
	Total	362 064

Les autres produits liés à la générosité du public concerne principalement les revenus financiers d'actifs issus de la générosité du public ; au cours de cet exercice un revenu exceptionnel lié à lé réalisation d'une plus-value sur valeur mobilière a généré un revenu exceptionnel de 94 K€ qui a été affectée aux missions sociales réalisées en France.

Les ressources non liées à la générosité du public

Les sommes collectées à ce titre au cours de l'exercice sont les suivantes :

- Cotisations avec contrepartie	1
- Parrainage des entreprises	1
- Contributions financières sans contrepartie	1
- Activité annexe : mise à disposition du personnel au profit de UNMFREO	1
- Subvention UNMFREO	20 500
- Produits financiers	1
- Produits divers et exceptionnels	108 150
Total	128 650

· Les subventions et autres concours

Il n'y a pas de sommes collectées à ce titre au cours de l'exercice.

· Les reprises de provisions

Il n'y a pas de sommes inscrites dans ces comptes pour cet exercice.

• Les ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs

Cette rubrique fait apparaître l'utilisation dans l'année des fonds qui étaient affectés à des projets déterminés, non utilisés à la clôture de l'exercice précédent.

Le détail est donné à la note 3.2.5.1 de l'annexe.

Commentaires concernant les emplois par destination

Définition des missions sociales

La définition des missions sociales résulte d'une décision propre à l'association émanant de l'organe chargé d'arrêter les comptes étant entendu que les missions ainsi définies, doivent être conformes à l'objet statutaire.

La Fondation a pour but de coopérer dans l'ensemble du monde à la création, au développement et à l'animation des centres de formation générale et professionnelle dits « Maisons Familiales Rurales » et ceci en respectant leurs principes et leurs méthodes :

- La responsabilité des familles groupées en association et participant à la gestion de la Maison Familiale Rurale et à la formation des jeunes,
- La pédagogie de l'alternance en relation avec les professions et le milieu de vie favorisant l'éducation globale des personnes,
- Le développement du milieu par la participation des actions de développement local.

Les missions sociales de la fondation sont assurées par un concours financier sous forme de participation au projet et de prêt ou d'avance sur projet.

Affectation des emplois

S'agissant des emplois, l'association indique la totalité des charges engagées pour la réalisation de l'ensemble de ses activités et missions, qu'elles aient été ou non financées par des ressources collectées auprès du public.

Ces dépenses sont ventilées par fonction, selon les grandes catégories suivantes :

- missions sociales en France et à l'étranger
- frais de recherche de fonds
- frais de fonctionnement

Les charges directes sont affectées à la rubrique d'emploi concernée. Les charges indirectes sont affectées en fonction de clefs de répartition approuvées par le Conseil d'administration.

Missions réalisées en France

Une quote-part de du temps de travail du salarié de la Fondation évaluée à 50 % a été retenue au titre de la contribution aux missions sociales réalisées en France.

Le projet 30^{ème} anniversaire à fait l'objet d'une affection de 20.000 euros et la plus-value dégagée sur la cession de valeurs mobilières a été affectée aux projets des MFR en France pour 94.922 euros.

Missions réalisées à l'étranger

Le poste inclut les aides versées directement aux projets réalisés à l'étranger.

-	Programme AFD	30 000
-	Aides aux projets des MFR dans le Monde	125 245
	Total	155 245

Les aides versées sont financées par les collectes affectées et le report des fonds dédiés collectés antérieurement ; dans certains cas les ressources issues de la collecte non affectée ainsi que des fonds privés collectés auprès d'entreprises ou d'organismes participent aux aides versées.

Une quote-part de du temps de travail du Délégué général de la Fondation évaluée à 50 % a été retenue au titre de la contribution volontaire aux missions sociales réalisées en France.

Informations utiles sur la politique d'appel à la générosité du public

La Fondation a principalement engagé les montants suivants au cours de l'exercice :

-	Brochures, documents de communication, 30 è anniversaire	22 877
-	Rémunérations et charges sociales	4 754
-	Frais de siège, déplacements des bénévoles et du Délégué général	8 428
-	Cotisations aux organismes	1 577
-	Dotation amortissements	1 201
	Total	38 837

Les supports et moyens de communication suivants sont utilisés par la Fondation :

- Le site Internet, réseaux sociaux, référencement sur d'autres sites
- Les brochures de présentation et les différents flyers dédiés à des opérations spécifiques
- Les actions locales menées par les MFR.

• Frais de fonctionnement

Ce poste comprend les coûts directs engagés par la fondation pour son fonctionnement général.

-	Achats	38
-	Services (assurance, honoraires, téléphonie, frais bancaires)	29 944
-	Charges de personnel et charges sociales	7 131
_	Charges financières	1
-	Autres charges (dont dotation amortissements)	2 732
	Total	39 845

Les frais de fonctionnement ne sont pas imputés sur les collectes issues de la générosité du public.

Modalités de présentation du compte d'emploi annuel des ressources

Le Compte d'Emploi annuel des Ressources annuel collectées auprès du public est établi conformément au modèle de tableau présenté à l'article 432-1 du règlement ANC 2018-06. Il ne reprend que les flux liés aux ressources issues de la générosité du public, d'après le CROD, et permet de suivre l'utilisation des ressources collectées non affectées et non utilisées entre l'ouverture et la clôture.

Montant des ressources reportées liées à la générosité du public

Conformément au règlement ANC n° 2018-06, le montant des ressources reportées liées à la générosité du public est effectué é en conformité avec l'article 432-19 qui précise : « le montant des ressources reportées liées à la générosité du public hors fonds dédiés est égal au solde des fonds propres disponibles collectés auprès du public, sous déduction de la quote-part des valeurs nettes comptables des immobilisations ou fractions d'immobilisations financées par ces ressources sur les exercices antérieurs ».

En raison du modèle économique de la Fondation, il a été considéré que les fonds propres, à l'exception de la dotation initiale et de la dotation complémentaire, étaient constitués de ressources qui n'étaient pas issues de la générosité du public.